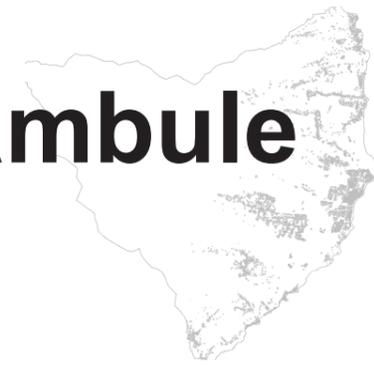




# Plan Local d' Urbanisme

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Article R. 123-2 Code de l'urbanisme

Le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement ;

3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;

4° Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

En cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

Depuis la loi « Solidarité et Renouveau Urbain » du 13 décembre 2000, complétée par la loi « Urbanisme et Habitat », les PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) remplacent les anciens POS qui régissaient le droit des sols. Les PLU sont dorénavant l'expression du PROJET COMMUNAL en termes de :

- Aménagement et Renouveau Urbain;
- Développement Économique ;
- Préservation et promotion des espaces naturels et agricoles.

Clef de voûte du PLU, le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une innovation de la loi Solidarité et Renouveau Urbain. Il définit, conformément à l'article R123-3 et au nouvel article L 123-1 du Code de l'urbanisme (loi n°2003-590 du 2 juillet 2003), les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est l'expression des objectifs de la commune pour les années à venir ; il précise les orientations à mettre en place pour répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Bien que non opposable, le PADD constitue la pièce centrale du PLU ; ses orientations générales doivent être cohérentes avec les pièces du dossier qui ont une valeur juridique (orientations particulières d'aménagement, documents graphiques, règlement).

Afin d'assurer et de justifier la cohérence entre les différents éléments du PLU, la présente partie expose les justifications des choix retenus pour établir les orientations générales du PADD sur la base des conclusions du diagnostic communal.



## LA MUNICIPALITÉ AFFICHE POUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE LES AMBITIONS DÉMOGRAPHIQUES SUIVANTES :

Actuellement : 19 201 habitants (INSEE 2013)

Objectifs horizon 2030 : **24 000 HABITANTS**

Soit :

- 24 000 - 19 201 habitants actuels =  
**4 799 habitants supplémentaires**
- 4 799 / 2,4 (nbre moyen de personne par foyer en 2013 selon l'INSEE) =  
**2 000 logements supplémentaires**

Entre la montagne et l'Océan, Capesterre Belle-Eau se présente aujourd'hui comme l'une des plus grandes communes de Guadeloupe, mais ses 104km<sup>2</sup> ne suffisent pas à caractériser cette grandeur car ce territoire rayonne aussi par sa riche histoire qui en a fait, aujourd'hui, ce qu'elle est.

Cent ans après l'arrivée de Christophe Colomb, Capesterre Belle-Eau s'affirmera comme une commune agricole mais aussi comme une commune tournée vers la mer.

D'abord pays de la canne, elle deviendra plus tard, au XX<sup>e</sup> siècle, une grande exportatrice de bananes. A travers les époques Capesterre Belle-Eau se fera connaître comme une terre de luttes sociales où se sont déroulés de nombreux combats pour la dignité. Esclaves puis ouvriers s'y sont battus pour leur honneur et des conditions de vie meilleures. Ce riche passé lui confèrera auprès de tous l'appellation de «vaillante».

Forte de son caractère et de son multiculturalisme, la population de Capesterre B/E atteint aujourd'hui près de 20 000 habitants. Un chiffre que la commune souhaite pérenniser voire augmenter dans un contexte économique et social incertain. Une politique de renouveau est désormais plus que nécessaire sur ce territoire en proie aux crises et aux différents problèmes qui sévissent sur l'archipel : chômage, violence et pauvreté composent un triptyque néfaste pour lequel il est urgent que des actions se mettent en place.

Capesterre Belle-Eau entend renouer avec un passé florissant qui a longtemps fait sa fierté. Pour ce faire elle doit développer une économie forte basée sur ces différents atouts : un patrimoine naturel, historique et culturel unique, un immense réseau hydrographique qui lui confère le rôle de réservoir de la Guadeloupe, un vaste pays agricole fertile, une position géographique en fait un pôle d'équilibre en devenir sur la Basse Terre et enfin un fort potentiel de développement économique par le tourisme sans oublier l'exploitation raisonnée du domaine maritime et littoral.

Pourtant, la commune demeure malgré tout très contrainte, ce qui rend particulièrement difficile la marche vers son développement.

A l'heure du développement durable et solidaire, les orientations prises dans les domaines de l'environnement, de l'économie, du logement et de l'équipement du territoire s'inscrivent dans une seule et même logique systémique. Elle consiste à pérenniser la commune dans une dynamique qui se veut la plus équilibrée possible entre l'humain et la nature.

Enfin, s'il est vrai que Capesterre Belle-Eau doit compter avec une population de plus en plus vieillissante (15% de plus de 65 ans), la jeune génération (moins de 20 ans) qui représente 30 % des capesterriens ainsi que le tissu associatif très actif dénotent un fort potentiel humain sur lequel la commune doit pouvoir s'appuyer. L'objectif est d'en faire des acteurs du développement de leur commune et, par là même, d'agir en faveur d'un cadre de vie agréable pour tous qui serait le socle d'une attractivité renouvelée pour un territoire qui se présente plus que jamais comme un immense réservoir de possibles.

Définie comme un pôle secondaire à l'échelle régionale (SAR de 2011), au même titre que les communes de Sainte-Rose et du Moule, Capesterre Belle-Eau souhaite confirmer ce rôle de commune influente de la côte au vent. Le projet d'aménagement et de développement durable vient traduire cet objectif à travers trois axes énoncés ci-dessous :

- La préservation des espaces-ressources du territoire à savoir les milieux naturels et leurs écosystèmes qui constituent une richesse inestimable et mobilisable pour le développement touristique, les territoires agricoles pour leurs valeurs agronomiques et le patrimoine culturel, témoin de l'histoire et porteur d'identité ;
- L'optimisation des espaces de développement urbain sur des emprises maîtrisées en s'appuyant sur des noyaux équipés où l'offre urbaine complémentaire permettra l'accès aux différentes fonctions du territoire via un réseau de communication efficace tendant vers un maillage solidaire ;
- Une diversification et une pérennisation de l'économie en faisant appel aux valeurs territoriales et aux ressources de la population dans une recherche de réaffirmation de Capesterre Belle-Eau comme pôle stratégique sur l'archipel.

# INTRODUCTION



## OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Les zones urbaines et à urbaniser du précédent Plan d'Occupation des Sols (POS) étaient répartis de la manière suivante :

POS	ZONES POS	SURFACE TOTALE (HA)	1 451,7 ha dédiés à l'urbanisation dans le cadre du POS <i>(dont 1 213 ha d'espace consommé en 2010)</i>
	ZONES U	929,2 ha	
	ZONES NA	321,6 ha	
	ZONES NB	200,9 ha	

Dans le cadre du PLU maintenant, on considère d'une façon générale que seules les zones urbaines et les zones à urbaniser sont consommatrices d'espace. Les zones NB n'ont pas d'équivalent au PLU, les surfaces consommées des zones NB sont généralement intégrées au sein de zones U du PLU.

PLU	ZONES PLU	SURFACE TOTALE (HA)	1 077,3 ha dédiés à l'urbanisation dans le cadre du PLU
	ZONES U	957,1 ha	
	ZONES AU	120,2 ha	

$$\left( \frac{1\,077,3 \text{ ha dédiés à l'urbanisation dans le cadre du PLU} - 1\,451,7 \text{ ha dédiés dans le cadre du POS}}{1\,451,7} \right) \times 100 = -25 \%$$

La variation entre la consommation potentielle permise par le PLU et la consommation potentielle permise par le POS permet d'estimer si le PLU sera plus consommateur d'espace (résultat positif) ou moins permissif que le POS (résultat négatif).

Le résultat en pourcentage constitue alors l'objectif de modération de la consommation d'espace entre le POS et le PLU

La commune souhaite réduire de **25 %** le potentiel de consommation au PLU par rapport à ce qui a été permis par le POS.

Cet objectif de modération de la consommation de l'espace, souhaitée par la municipalité, s'inscrit dans un contexte de lutte contre l'étalement urbain sur son territoire et de rentabilisation de l'effort d'équipements dû par les collectivités.

# INTRODUCTION

## OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE PEUPLEMENT

de proposer une offre de logements diversifiée pour répondre aux différents besoins des habitants de Capesterre Belle-Eau. Dans un contexte de forte demande, la production de logements locatifs de toutes gammes sera encouragée ; l'objectif étant de proposer une alternative dans le centre-ville au lotissement comme forme dominante de l'urbanisation dans les secteurs de première périphérie du centre. Les espaces de développement du bourg permettront également de réaliser de l'hébergement écotouristique lié aux valeurs naturelles et paysagères de la commune qui participent à la renommée de la Guadeloupe. La volonté de conforter le centre-bourg ne pourra porter ses fruits que dans la mesure où l'urbanisation est maîtrisée sur le reste du territoire et où la consommation des espaces agricoles au profit d'un développement diffus parfois initiée par des lotissements...

### ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DENSIFICATION

La réorganisation du développement urbain, tel que définie dans le Plan d'Aménagement et Développement Durables (PADD) constitue un enjeu important pour le PLU. Il s'agit, d'une part, d'optimiser la densité bâtie au sein des tissus constitués et ouverts à l'urbanisation, d'autre part de permettre l'ouverture à l'urbanisation, dans des conditions mesurées et appropriées pour permettre à la commune d'accueillir une population estimée à 24.000 habitants à l'horizon 2030.

### STRUCTURER LE TERRITOIRE

L'objectif premier consiste à favoriser une mobilisation optimale dans les tissus constitués au sein desquels une meilleure vascularisation doit être assurée privilégiant les continuités entre les quartiers plutôt que les impasses.

Afin de les rendre attractifs, les pôles constitués doivent profiter d'aménagements paysagers pour requalifier certains axes structurants telles que les entrées de ville. Par ailleurs, afin de favoriser leur fréquentation de tous, il convient de mettre en place des liaisons douces (pistes cyclables) permettant de favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile dans des conditions de confort et de sécurité. Face à l'augmentation du trafic automobile, générateur de nuisances et de saturation des axes, l'organisation des déplacements constitue également un élément essentiel de la qualité de vie.

### RENFORCER LA CENTRALITÉ DU BOURG

Le confortement du centre-bourg est l'un des enjeux majeurs du PLU. Une densification mesurée vise à rompre avec une logique de consommation non maîtrisée de l'espace qui a pour conséquence de fragiliser les espaces naturels et agricoles de la commune. La définition de la voie de contournement vient définir de façon précise les terrains destinés au développement de la ville, via le confortement de zones urbaines du POS et reconduites au niveau du PLU (U) ou via la création de nouvelles zones à urbaniser (AU).

Ainsi, l'affirmation du bourg sera essentiellement réalisée grâce à la recherche d'une nouvelle densification encouragée par le règlement du PLU et la mobilisation des espaces fonciers disponibles. Le renforcement du bourg est également permis par les extensions depuis le centre vers la déviation routière de la RN1. L'objectif étant d'offrir un habitat pour tous, il conviendra

### MAÎTRISER L'URBANISATION

Au-delà du bourg, l'urbanisation est favorisée autour des pôles, telle que le précise le PADD, selon des logiques de resserrement plus que d'ouverture nouvelle, pour éviter la remise en cause des valeurs agricoles et naturelles du territoire.

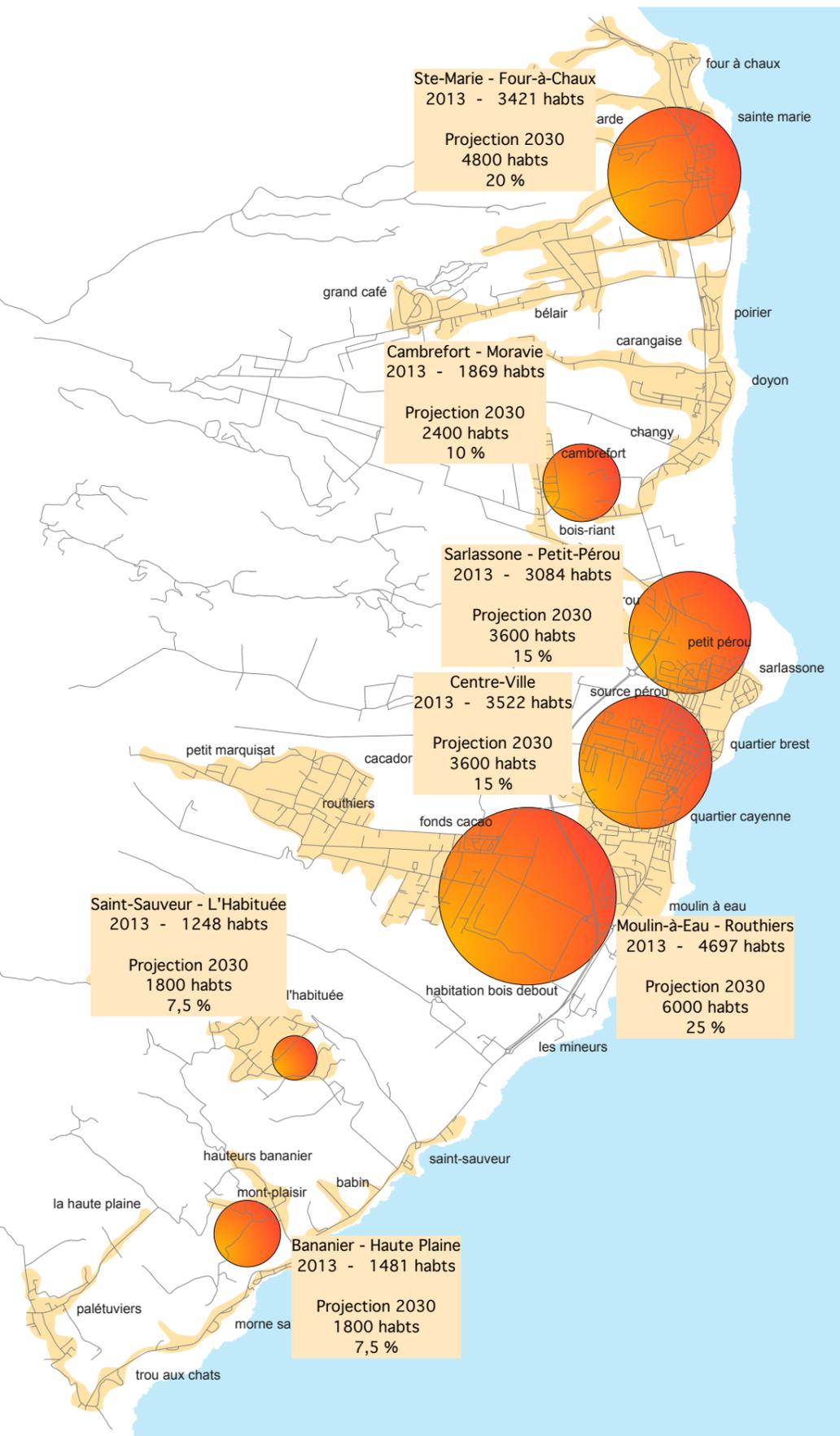
### LE ZONAGE

Le zonage est influencé par cette volonté de maîtriser l'urbanisation autour des pôles constitués et de favoriser l'essentiel du développement aux abords du centre-bourg pour lui conférer une nouvelle dimension urbaine, agglomérée, définie par la voie de contournement.

Il répond à l'ambition de permettre, à l'échelle du territoire communal, une évolution de la population qui comptait 19.201 habitants en 2013 et la porter à 24.000 habitants à l'horizon 2030.

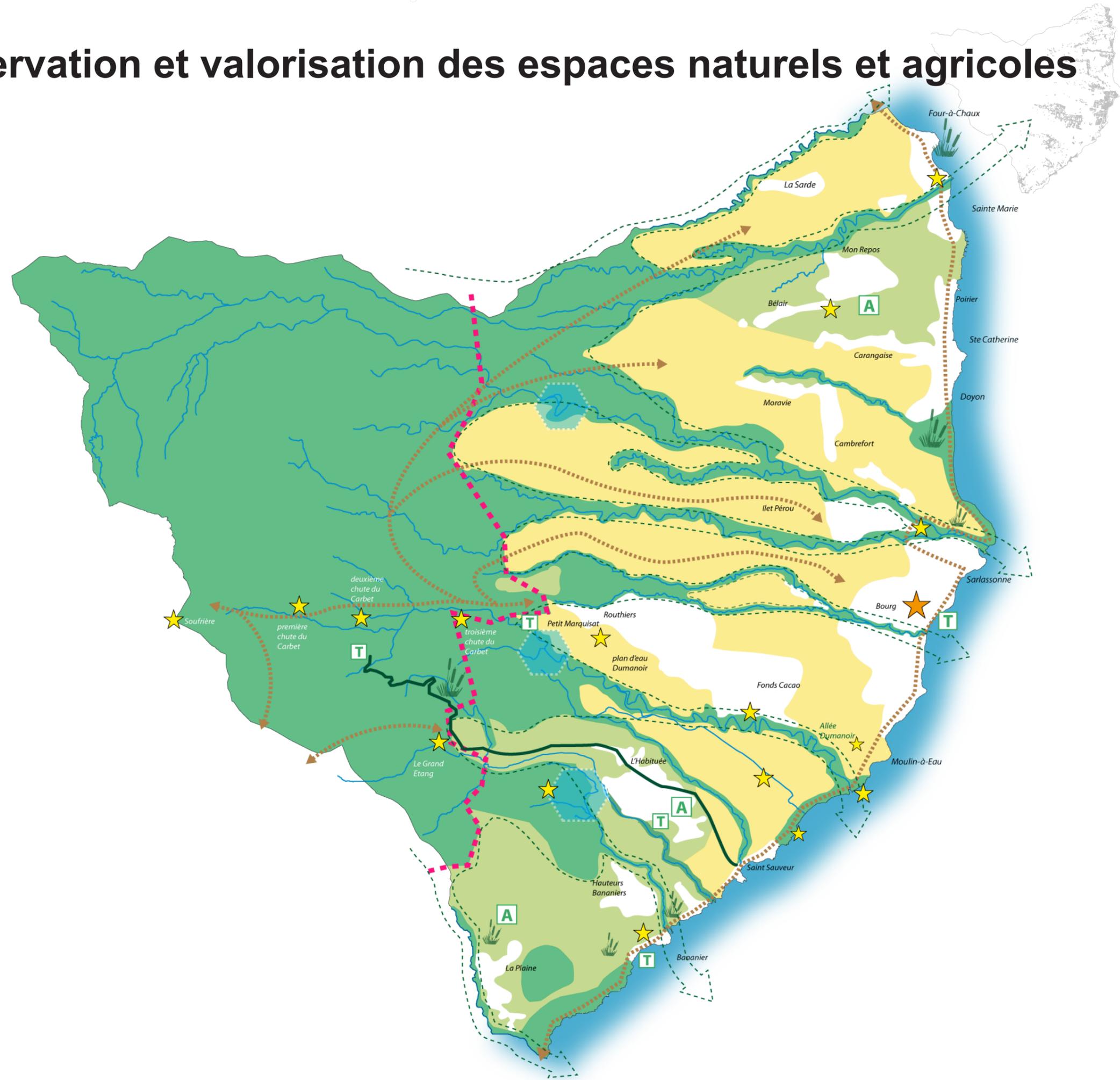
Les perspectives de développement sont proposées ci-après sur la base des Iris INSEE, seules bases de connaissance démographique infra-communale.

- Le centre ancien proprement dit rassemblerait 15% de la population projetée. Le centre aggloméré couvrant jusqu'aux quartiers de Pérou – Sarlassonne au Nord et à ceux de Moulin-à-Eau – Routhiers au Sud, présente un potentiel d'accueil de 55% de la population espérée en 2030 ;
- Le pôle secondaire de Four-à-Chaux – Ste-Marie, avec une capacité globale de 4800 habitants, représenterait alors 20% de la population projetée ;
- Le sud de la commune (de Saint-Sauveur – L'Habitué à Bananier – Haute-Plaine) rassemblant alors 15% du total annoncé.



	POPULATION 2013	CAPACITÉ NOUVELLE LOGEMENTS	POPULATION PROJETÉE 2030 (BASE 2 HABTS / LOGT)	
Sainte-Marie - Four à Chaux	3 420	450	4 800	20 %
Cambrefort - Moravie	1 870	465	2 400	10 %
Sarlassonne - Petit-Pérou	3 085	450	3 600	15 %
Centre-ville	3 520	210	3 600	15 %
Moulin-à-Eau - Routhiers	4 700	555	6 000	25 %
Saint-Sauveur - L'Habitué	1 250	295	1 800	7,5 %
Bananier - Haute-Plaine	1 480	130	1 800	7,5 %
<b>ENSEMBLE COMMUNE</b>	<b>19 325</b>	<b>2 555</b>	<b>24 000</b>	

# 1. Préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles



## Protection des espaces naturels

-  Protection stricte des espaces naturels forestiers et ripisylve
-  Trames verte et bleue
-  Limites du parc national
-  Zone humide

## Protection des ressources agricole et aquifère

-  Protéger les espaces agricoles de production
-  Maintien du caractère rural, d'une petite agriculture et d'un élevage extensif
-  Protection des captages de la nappe aquifère
-  Cours d'eau

## Mise en valeur du patrimoine et développement touristique

-  Création d'itinéraires de randonnée et de circulation douces
-  Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques
-  Mise en valeur du patrimoine urbain du centre bourg
-  Développement de l'éco-tourisme
-  Développement de l'agri-tourisme
-  route touristique des hauteurs

# 1. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles



## Contexte

Le territoire capesterrien bénéficie d'un patrimoine naturel particulièrement riche et diversifié. A l'Est, le périmètre du Parc National occupe près du tiers de la surface communale. Fort d'une importante biodiversité et de paysages emblématiques, il bénéficie d'un haut niveau de protection. Depuis les contreforts de la Soufrière, les savanes d'altitude laissent progressivement place à une forêt humide abritant une importante biomasse. Cette forêt se diffuse jusqu'au littoral à travers les vallées profondes qui découpent le territoire en de larges interfluvies d'Ouest en Est. Capesterre est en effet très marquée par son hydrologie : rivières, étangs et chutes d'eau participent à son identité. Cette ressource est d'autant plus importante qu'elle alimente la majeure partie du réseau d'eau potable de la Guadeloupe. Sa protection apparaît dès lors comme un autre enjeu majeur du territoire.

Les espaces agricoles s'étendent sur de larges plateaux défrichés dès le XVII<sup>e</sup> siècle. La qualité agronomique de ces terres a permis le développement d'une industrie cannière florissante qui laissa ensuite la place aux bananeraies trop présentes pour autoriser une réelle diversification des cultures. Les espaces agricoles représentent une richesse en proie à différentes menaces : urbanisation, déprise, pollutions phytosanitaires.

Sur plus de vingt de kilomètres de rivage, le littoral de Capesterre Belle-Eau est un espace remarquable offrant une diversité paysagère peu valorisée à l'heure actuelle. Interface entre écosystèmes terrestre et marin, le trait côtier est soumis à une pression urbaine mal maîtrisée ainsi qu'à des pratiques peu respectueuses de ses valeurs qui en font un espace déprécié malgré ses nombreuses qualités.

## Enjeux

- **Protéger le patrimoine, les espaces naturels de valeur**
- **Promouvoir l'image d'un territoire d'eau et de richesses hydrologiques**
- **Mettre en valeur le patrimoine naturel, agricole et culturel dans un objectif de découverte et de tourisme**
- **Maintenir la qualité agricole du territoire et agir pour une diversification des cultures**
- **Préserver la qualité des paysages emblématiques**

## Orientations

### 1 Le parc et ses espaces «tampon»

La municipalité souhaite confirmer la vocation naturelle de ces espaces en insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts de valorisation des grands sites (étangs, chutes du Carbet) et développer les possibilités de liaisons piétonnes et voies carrossables pour une meilleure vascularisation du territoire à l'Ouest, que ce soit avec les communes limitrophes ou les différentes sections de Capesterre.

En bordure des limites du parc, les espaces forestiers adjacents (Liquin, Petite Montagne, Petites Mamelles, la Sarde, Marquisat) représentent eux aussi des espaces à protéger et à valoriser à travers des parcours de découverte et d'activités de loisir. Dans ce projet, les secteurs «d'interface» comme l'Habituée jouissent d'un cadre attractif pour y implanter les infrastructures nécessaires au développement du tourisme vert. Elles viendront renforcer le tissu éco-touristique composé de restaurants, gîtes...

La promotion du territoire est grandement associée à la valorisation de ces espaces naturels. En adhérant à la charte du Parc National, la commune espère optimiser ce partenariat pour dynamiser ces développements éco-touristiques nécessaires au renouveau économique du territoire.

Les élus ont souligné la nécessité d'améliorer l'information sur les sites remarquables. Pour ce faire, un effort de signalétique doit être mené sur l'ensemble du territoire afin de capter au mieux la manne touristique transitant sur la commune.

### 2 L'eau, un vecteur d'identité du territoire

L'eau est un élément identitaire de la commune. Les vallées profondes creusées par les rivières imposent une continuité écologique entre la mer et la montagne qu'il convient de valoriser dans une optique de trames verte et bleue. La collectivité souhaite protéger sans concession ces ripisylves, la qualité de ses eaux et le fonctionnement harmonieux de ses écosystèmes.

Cette protection doit être renforcée à l'approche du littoral en particulier sur les embouchures qui subissent des pressions anthropiques plus fortes. Une lutte contre les dépôts sauvages, les rejets d'eaux usées et les différentes pollutions agricoles doivent mobiliser les autorités pour des actions de sensibilisation et de nettoyage en associant les citoyens (riverains, scolaires) pour remettre en scène ces espaces, permettre une prise de conscience collective et initier de nouvelles pratiques.

Afin d'améliorer le cadre de vie, la collectivité souhaite réaliser des aménagements favorisant les conditions de fréquentation aux abords des rivières. Il est question ici d'infrastructures légères (carbets, accès piéton, signalisation, poubelles) et d'accès facilités venant soutenir la protection de ces sites en l'associant à un développement touristique maîtrisé et raisonné. Plusieurs lieux sont désormais retenus :

- La vallée de Belle-Eau-Cadeau bénéficiant de sentier et d'un cadre paysager remarquable
- L'embouchure de la rivière du Carbet,
- Les rives du Carbet dans le secteur de Fonds Cacao
- Les abords de la rivière Grande Rivière de Capesterre, et celle de Pérou ;
- Les rives de la retenue d'eau Dumanoir envisagées comme un espace ludique et de détente où l'activité nautique (kayak) pourrait être envisagée.

# 1. Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles



## Orientations (suites)

### 3 Un littoral approprié, sécurisé et aménagé

#### Une protection de la forêt domaniale du littoral

La forêt littorale est une formation rare en Guadeloupe. Une protection ferme s'impose sur les secteurs de la Madeleine, de l'anse Fontaine à Saint-Sauveur et le long des falaises de l'Anse Bernard.

D'autres secteurs forestiers comme Grand Marigot ou Saint-Sauveur subissent l'antagonisme de l'urbanisation éparse et spontanée. Des mesures de protection seront proposées sur des périmètres à sanctuariser (ERL) pour un maintien des valeurs écologiques de ces espaces.

#### Réhabilitation des secteurs à risques en zone naturelle

La sécurité des populations résidentes face aux risques naturels représente une priorité pour la commune. Les sections de Bananier, Saint-Sauveur, Moulin-à-Eau, Sarlassonne, Poirier, Ste Catherine, Doyon et Sainte-Marie/Four-à-Chaux seront amenées à marquer un recul de leur emprise bâti. Un reclassement en zone naturelle pourra être envisagé sur tout ou partie de ces secteurs de réhabilitation.

#### Les zones humides

Les zones humides littorales sont consacrées comme espaces remarquables par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Situées sur Four-à-Chaux, Grand Bassin ou encore Bananier, les pressions anthropiques directes et indirectes imposent une vigilance toute particulière pour la protection de ces secteurs afin de garantir leur intégrité parfois durablement altérée.

Four-à-Chaux, secteur autrefois marécageux, a été drainé afin de le cultiver puis comblé par les occupants pour y implanter logements et activités. La protection des zones humides encore présentes devra être envisagée sur ce secteur.

#### Une continuité littorale

Le littoral doit faire l'objet d'une valorisation et d'actions visant sa ré-appropriation. La mise en place de la servitude de passage le long du littoral constitue une opportunité pour faciliter la circulation Nord-Sud pour les modes de transport doux. Ce sentier devient alors le fil conducteur pour la découverte du patrimoine naturel, culturel et paysager en mettant en réseau les différents sites à valoriser.

#### Des espaces à vocation de loisir

Plusieurs fenêtres littorales revêtent aujourd'hui une fonction de loisir que la commune souhaite valoriser par des aménagements dédiés :

- La plage de Roseau est confirmée dans sa vocation d'espace de détente familial
- Le rivage de Sainte-Marie/Four-à-Chaux aménagés pour recevoir une petite activité nautique (pêche/kayak/voile, plaisance légère)
- La plage de l'anse Salée à Bananier s'oriente vers une activité plus sportive (surf)
- La plage de la Madeleine/Grand Bassin qui s'oriente vers une vocation d'activité nautique (kite surf) avec des aménagements le long du rivage favorable au balades (piéton, vélo équitation)

### 4 Préservation de l'espace agricole et du patrimoine associé

#### Préservation des surfaces de production

Le foncier agricole est le premier outil des agriculteurs. C'est un bien précieux et de plus en plus rare. Face aux menaces irréversibles qui pèsent sur ces espaces, la volonté de préservation stricte s'exprime à travers deux axes :

- La sanctuarisation des espaces les plus productifs est mise en place notamment sur les grands domaines de production de la banane et de la canne : Bois Debout, Blondinière, Marquisat, Fromager, Manceau, Grand Rivière...
- Les espaces ruraux moins productifs sont aussi les plus menacés. Leur préservation est justifiée à travers les valeurs paysagères et patrimoniales qu'ils recèlent. Au Sud de la commune, ces espaces sont propices à la promotion agri-touristique (L'Habituée, la Haute Plaine).

#### Un effort de diversification

La commune souhaite une diversification des productions agricoles comme moyen de pérennisation de l'économie. Parmi les cultures envisagées, le maraîchage se présente comme un moyen d'acquiescer une meilleure autonomie alimentaire de l'archipel. Un soutien aux productions locales doit être élaboré pour faciliter les circuits courts garantissant la pérennité de l'activité de production et œuvrant pour la santé des consommateurs.

Il s'agit aussi de favoriser les cultures locales telles le cacao, le café ou encore la vanille. D'autre part, l'horticulture apparaît aussi comme un levier de diversification à l'instar des productions de fleurs sur l'Habituée (Jardins de St Éloi).

La diversification du secteur agricole est aussi envisagée par le biais de l'agri-tourisme qui propose aux agriculteurs une autre alternative pour la valorisation de leur activité initiale : découverte des savoirs-faires, hébergement, point de vente directe, activités récréatives (équipement,...).

En dernier lieu, l'agro-transformation apparaît aussi comme un moyen de valoriser les productions agricoles à l'image des petites industries déjà implantées sur le territoire comme les Jardins de Saint Sauveur ou la Distillerie Longueteau.

#### Une mise en exergue du patrimoine culturel et agricole

En écho à la vocation agri-touristique, l'histoire rurale du territoire se découvre à travers un patrimoine matériel encore bien présent comme les habitations emblématiques du territoire de Bois Debout, ou encore Grand Café. D'autres vestiges issus des anciennes usines de transformation de la canne (cheminées, piles de viaduc, anciennes machineries) témoignent du passé florissant de Capesterre Belle-Eau. La promotion de ces éléments patrimoniaux consiste à les valoriser en tant que jalons de l'histoire du territoire. Pour cela, la ville de Capesterre vise la création de parcours thématiques qui seront mis en exergue par une signalétique spécifique afin de guider les visiteurs sur les différents lieux remarquables de la commune.

# 2. Structurer et hiérarchiser le territoire

**Développement urbain**

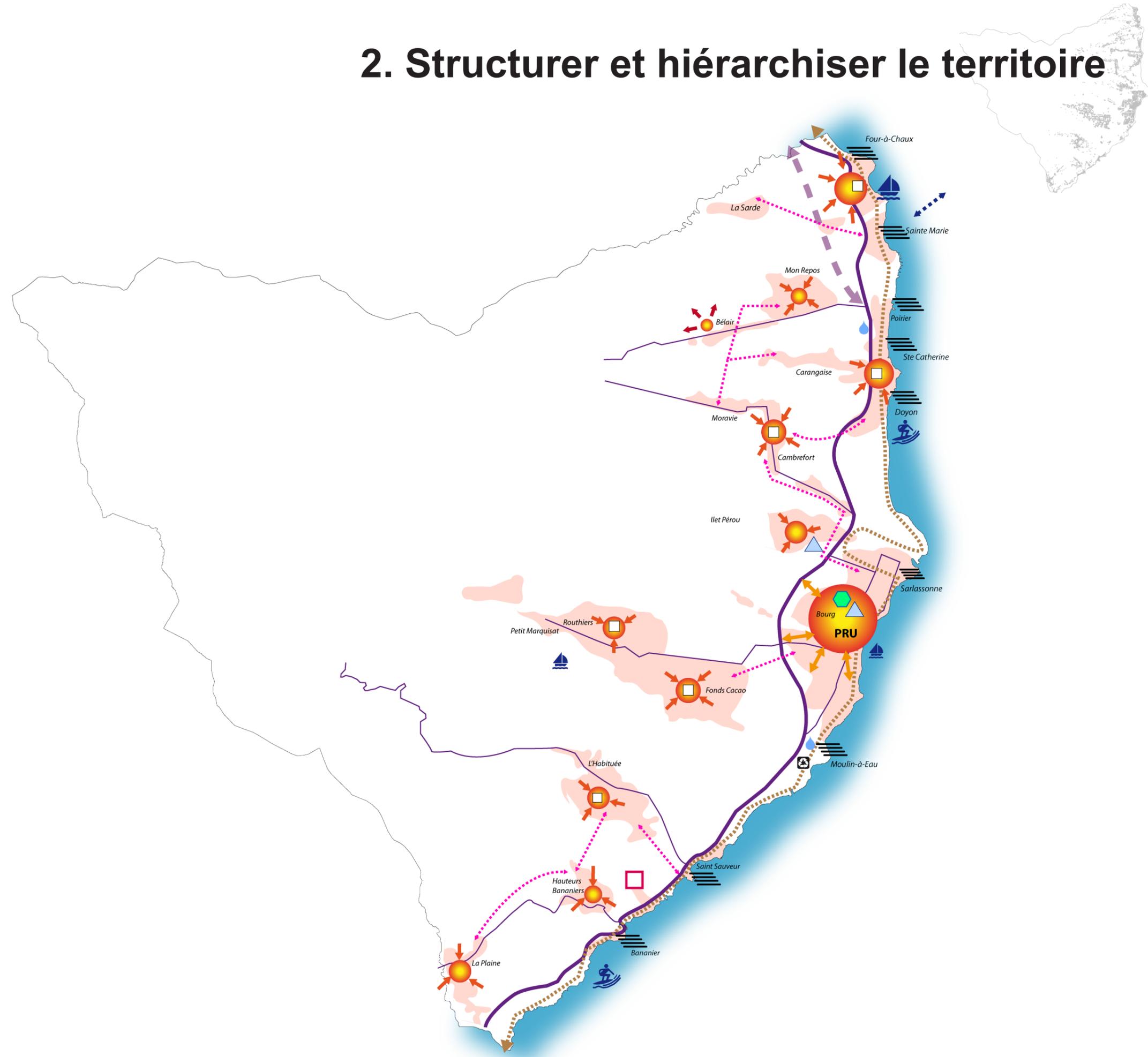
- zone d'urbanisation significative
- polarité à affirmer
- tisser un lien urbain avec la périphérie
- Resserrer l'urbanisation sur le pôle existant
- Extension d'urbanisation
- Remise en cause de l'habitat spontané
- PRU** Amélioration du centre bourg

**Déplacements**

- Axes principaux
- Axes secondaires
- Voie de contournement à créer
- Ouverture de liaisons maritimes
- Continuité littorale
- favoriser les liaisons interquartier

**Équipement du territoire**

- Développement de l'offre urbaine
- Déplacement des équipements scolaires
- Futurs équipements culturels
- Plate forme de valorisation des déchets
- Infrastructures légères pour le nautisme
- Station d'épuration
- Pôles d'activité lié à la santé et au bien-être



## 2. Structurer et hiérarchiser le territoire



### Contexte

Au cours du temps, les développements urbains se sont constitués à partir des pôles économiques : la proximité des usines pourvoyeuses d'emplois, les noeuds commerciaux et les petites unités portuaires représentent les poches initiales d'habitat. L'organisation en chapelet le long des axes s'est étoffé au fil du temps. C'est une forme d'émiettement en rupture avec l'organisation initiale qui marque la dernière génération d'urbanisation. Cette situation est une menace pour les terres agricoles, elle réclame désormais une intervention ferme afin de la contenir dans un processus visant à resserrer l'urbanisation autour des pôles équipés.

Sur le même temps, le bourg, autrefois attractif perd progressivement de son influence bien qu'il concentre l'essentiel des commerces et des fonctions administratives. La trame urbaine historique formée autour des deux rues principales s'est étioyée au fil des extensions constituées de lotissements et d'opérations de logements sociaux ainsi que d'opérations de restructuration de quartiers.

La commune souffre encore de son habitat précaire. Les quartiers les plus touchés du centre bourg ont été en grande partie traités au cours de la dernière décennie mais il demeure plusieurs poches d'insalubrité sur les sections du littoral. De plus, plusieurs quartiers se sont spontanément développés en dépit de leurs vocations agricoles ou naturelles (Marigot).

### Enjeux

- **Affirmer le bourg comme un pôle majeur sur la côte-au-vent**
- **Encadrer la diffusion résidentielle en optimisant l'urbanisation autour des sections existantes**
- **Lutter contre l'habitat insalubre et spontané**
- **Vasculariser le territoire**
- **Équiper le territoire de manière équilibrée**
- **Affirmer une identité communale à travers les différents projets urbains**

### Orientations

#### 1 Affirmer le Bourg comme polarité forte

L'ambition de confirmer le centre de Capesterre Belle-Eau en tant que ville majeure de la côte-au-vent suppose d'affirmer les différentes fonctions urbaines et son identité au sein d'un espace cohérent, structuré et accessible.

##### Renouveler la ville sur elle même

Le PRU, désormais en phase opérationnelle, a orienté l'ouverture de la ville sur le front littoral, et prône la mobilisation des dents creuses et l'amélioration générale du cadre de vie par la qualification des espaces publics. Les actions préconisées dans ce programme indiquent la marche à suivre pour revaloriser le centre et en faire un espace de vie accueillant et attractif.

Au cours des années 2000, la RHI multisite du bourg a permis d'améliorer les conditions d'habitat sur plusieurs quartiers (Brest, Geta, Pasteur, Montplaisir). Mais le processus de vieillissement du bâti et les difficultés de renouvellement du tissu urbain amène la commune à poursuivre les efforts afin de garantir un cadre de vie agréable sur les périmètres les plus sensibles, notamment Cayenne ou Sarlassonne.

##### Une offre diversifiée de logements

Le renouvellement du parc de logements vise à favoriser la mixité sociale. L'offre doit permettre à différents types de ménages de s'installer dans ce secteur. La politique volontariste menée en faveur du logement social doit désormais être accompagnée d'une promotion immobilière diversifiée tendant vers un meilleur standing afin d'accueillir de nouvelles populations, mais également rapatrier des familles capesteriennes logées dans d'autres communes et désireuses de revenir s'installer.

##### Tisser des liens avec les extensions

Dans une recherche d'harmonie, le centre bourg doit être re-connecté avec sa périphérie. Il s'agit d'éviter l'effet de «compartimentation» en faisant du renouvellement urbain un moyen de tisser des liens urbains par optimisation de l'espace via une densification. En parallèle, les liaisons doivent être améliorées en vue d'une meilleure porosité de la trame actuelle.

#### 2 Affirmer l'identité communale

L'identité est un élément fort de la dimension paysagère. Capesterre Belle-Eau fait valoir une histoire, un patrimoine matériel et immatériel qui font sa renommée. Par les futurs aménagements, la commune entend mettre en avant les nombreux symboles qui font aujourd'hui son identité.

##### Affirmer les entrées de ville

Il s'agit ici de rendre lisible et attractive la ville depuis la route nationale afin d'inviter à sa fréquentation en :

- Favorisant l'émergence d'une vraie qualité urbaine, à travers une concentration de différents commerces et services en entrée de ville plus que le logement pour affirmer la dynamique économique de proximité mais aussi capter une clientèle trop souvent de passage ;
- Traiter l'allée des flamboyants (depuis le rond point jusqu'au Collège St Ruf) en promouvant les modes de déplacement doux et en affirmant sa vocation d'espace de rencontre (placettes, ombres, bancs, replantation d'arbres...) pour en faire un véritable boulevard urbain ;
- Affirmer l'urbanité des lieux tout en conservant une expression de «village» assurant un caractère convivial aux lieux.

##### Valoriser le patrimoine urbain traditionnel

À l'instar du plan d'actions proposé dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg (PRU), la ville souhaite conserver les reliquats de son habitat traditionnel en conservant les bâtis remarquables (cases, maisons créoles) dans une optique patrimoniale et touristique. Leur maintien dans le paysage urbain s'inscrit dans une démarche de reconquête de locaux souvent délaissés. La volonté de développer économiquement le centre bourg rejoint cette ambition en imaginant un réinvestissement de ces bâtiments pour les activités commerciales ou de service.

La mise en valeur de la ville est aussi conditionnée par sa capacité à y circuler. L'amélioration des espaces publics doit contribuer à faciliter le parcours dans la ville au même titre que le traitement des dents creuses et l'ouverture des venelles, offrant de nouvelles opportunités de découverte du patrimoine et d'aménagement de stationnement ou d'espaces d'agrément.

## 2. Structurer et hiérarchiser le territoire



### Orientations

#### 3 Optimiser les pôles secondaires

##### **Four-à-Chaux/Sainte-Marie comme porte d'entrée de la commune**

Par sa position géographique et l'étendue de son développement, le secteur de Four-à-Chaux/Sainte-Marie apparaît comme une polarité secondaire forte à confirmer. En considérant l'aménagement prochain d'une rocade contournant le secteur par la Sarde, le quartier peut prétendre à devenir un espace résidentiel attractif par son cadre en bord de mer et une accessibilité améliorée. Le projet d'implantation d'un port de pêche et de plaisance légère vise à réconcilier Sainte-Marie avec sa vocation maritime.

Secteur visé par des opérations de RHI, Four-à-Chaux et Sainte-Marie devront par ailleurs faire l'objet d'une restructuration permettant une meilleure protection des espaces naturels du littoral (zones humides) mais aussi des résidents exposés aux aléas.

##### **Saint-Sauveur, une polarité liée à la santé et au bien être**

L'installation récente du centre hospitalier de Capesterre-Belle-Eau (CHCBE) sur les terrains Dormoy a amorcé une dynamique nouvelle au quartier de Saint-Sauveur. Avec la maison Jafa, la maison de l'enfance ou encore la savonnerie des Jardins de Saint-Sauveur, ce secteur constitue une véritable polarité pour la santé et le bien être. Afin de renforcer cette vocation, la municipalité souhaite développer des projets complémentaires, tels que des résidences pour personnes âgées, une offre d'hébergement pour les accompagnateurs des patients de l'hôpital ou encore des promenades aménagées à destination des personnes en convalescence.

##### **Limiter l'étalement sur les pôles ruraux**

Au Nord de la commune, la situation sur la Sarde, Bélair ou encore Caféière reste très préoccupante face au mitage. Le développement du bâti sur ces sections doit être limité à l'empreinte urbaine actuelle afin d'éviter la prolifération de constructions dans l'espace agricole. La situation actuelle oblige à une optimisation des espaces afin de préserver ce qu'il reste d'espace agricole dans le secteur.

L'urbanisation sera privilégiée au sein des polarités rurales existantes : Carangaise, Cambrefort/Moravie, Routhiers, Fond Cacao, l'Habituée, La Plaine, Bananier/Saint-Sauveur. L'optimisation se traduit alors par une densification des espaces définis comme les «coeurs» de polarité. C'est autour de ces noyaux que doit se concentrer l'effort d'équipement pour les sections secondaires.

La remise en question des secteurs NB du POS se traduira dans le PLU par un classement en zone U sur les parties où l'urbanisation est significative (la Sarde, Petit Marquisat). Faiblement urbanisés et sans structures apparente, les secteurs de Cantamerle, de la Haute Plaine et de Morne Salé seront préservés au mieux du développement urbain dans le souci de pérenniser les qualités rurale, naturelle et paysagère (classement en zone N).

##### **Intégrer la dimension inter-communale**

Dans son rayonnement, Capesterre Belle-Eau doit être un territoire connecté avec son environnement basse-terrien (Sud B-T et Nord B-T). Le développement urbain aux limites de la commune doit intégrer la dimension intercommunale en se souciant des dynamiques en marche dans des secteurs comme Schoelcher (Trois Rivières) dont la connexion avec la Plaine pose des enjeux de continuités urbaines mais aussi d'équipements du territoire.

#### 4 Poursuivre les efforts contre l'habitat spontané

##### **Sécurisation des zones exposées**

En accord avec l'orientation de préservation du littoral, les différents quartiers soumis à un risque d'inondation, de submersion ou d'effondrement de la falaise doivent faire l'objet de toutes les attentions. La sécurité des habitants devient une priorité pour la commune qui entend restructurer ces quartiers en partenariat avec les différentes instances compétentes (Services de l'État, AG50). Sont concernés les sections de Sainte-Marie/Four-à-Chaux, Poirier, Doyon, Sainte-Catherine, Sarlassonne, Saint Sauveur, Bananier et Dumanoir où un report de l'urbanisation devra être envisagé en recul du littoral.

La sécurisation de ces secteurs s'accordera avec une requalification partielle de ces sites en espaces naturels. Le déplacement des noyaux de vie existant doit être mené en concertation avec les habitants afin d'obtenir une adhésion maximale des différents projets qui leur seront proposés.

##### **Les quartiers spontanés en milieu agricole**

Au delà du littoral, l'urbanisation sauvage est à déplorer dans plusieurs secteurs protégés pour leurs qualités agronomiques ou naturelles. Face à ces développements spontanés, la collectivité souhaite endiguer ce phénomène pesant sur différents secteurs (Changy, Bois Riant, Caféière, Marigot) en évitant toute nouvelle diffusion de constructions sur le territoire.

## 2. Structurer et hiérarchiser le territoire



### Orientations

#### 5 Un territoire accessible et solidaire

##### **Appréhender pleinement la problématique du vieillissement de la population**

Face au vieillissement de la population le projet de territoire entend prendre les mesures nécessaires pour adapter ses aménagements à ce contexte préoccupant. Un effort important doit être mené sur le parc de logements existant et à venir afin de le rendre le plus optimal possible pour une population parfois fragilisée dans son quotidien notamment dans ses capacités de mobilité.

Ainsi, le renouvellement du parc devra prendre en compte l'accessibilité et prévoir des logements adaptés aux personnes âgées, tant du point de vue des infrastructures, que du point de vue financier.

##### **Des espaces publics accessibles et accueillants**

Au delà de l'échelle du logement, c'est bien évidemment à l'échelle des quartiers que se pose la question de l'accessibilité du territoire. La qualification de l'espace public au bénéfice de ses usagers est une condition essentielle à l'amélioration du cadre de vie des capesterriens. Elle se traduit par un recalibrage des voiries au profit des piétons et des cyclistes (bandes ou pistes cyclables sur les grands axes, trottoirs adaptés favorisant l'accessibilité aux PMR).

Un soin particulier doit être mené sur les espaces d'agrément afin d'en faire des lieux de rencontre et de convivialité à l'instar du boulevard littoral ou du parc Lacavé aujourd'hui délaissé.

##### **Miser sur la proximité**

Sur les sections périphériques, l'offre d'équipement doit répondre aux besoins de proximité fondés sur la cohésion sociale : les maisons de quartier feront l'objet d'une modernisation et d'amélioration afin de répondre au mieux aux besoins des associations.

De même, les infrastructures sportives doivent être entretenues afin de maintenir et accompagner les dynamiques citoyennes déjà présentes. Il s'agit aussi de renforcer l'offre urbaine de proximité en maintenant les commerces de première nécessité et en développant les relais administratifs.

#### 6 Équiper et solidariser le territoire

##### **Un bourg qui s'affirme par ses équipements**

En adéquation avec la volonté de faire du bourg un pôle dominant sur la côte au vent, l'offre en équipement de ce secteur sera renforcée dans les différents domaines.

La rénovation et la modernisation des infrastructures actuelles représentent une première phase d'affirmation du bourg (écoles, casernes des pompiers, stade, gymnase...). Plusieurs équipements seront amenés à être déplacés dans la périphérie directe du bourg ce qui devrait dégager des emprises sur le centre favorisant de fait le renouvellement urbain.

A cette modernisation vient s'ajouter différents projets d'équipement qui viendront renforcer l'offre existante : piscine, office du tourisme, maison de la santé, médiathèque, maison des services publics...)

##### **Affirmer les liaisons interquartier**

Cette volonté de relier les pôles s'inscrit dans l'optique d'un territoire solidaire et interrelié avec son centre bourg et les dynamiques des autres communes limitrophes. Sur la base d'une structure urbaine hiérarchisée, le territoire se doit d'offrir des possibilités de communication sur l'ensemble de ces sections. L'objectif est de permettre le déclassement et une vascularisation du territoire en faveur des déplacements utilisant les bus, les vélos et la marche à pied.

Pour ce faire, le sentier littoral prévu dans le cadre de sa valorisation est aussi un atout pour la circulation des personnes sur le territoire et une connexion optimale vers la polarité centre.

Les liaisons doivent permettre de converger vers le bourg depuis les sections les plus proches (Routhiers, Fonds-Cacao, Ilet Pérou, Cambrefort, Bois Riant). Au sud, les possibilités de circulation piétonne devront être améliorées entre les sections de l'Habitée, Saint-Sauveur, Bananiers et de la Plaine.

D'autres parts, le désengorgement de la RN1 pourra être envisagé par l'adaptation de liaisons existantes dans les hauteurs (Carangaise) ainsi que par la création de nouvelles voies afin de garantir, si besoin est, une évacuation de certains secteurs.

# 3. Redynamiser et diversifier l'économie



## Espace de protection et de valorisation

- Espaces naturels
- Protéger les espaces agricoles de production
- Maintien du caractère rural, d'une petite agriculture et d'un élevage extensif
- Protection des captages

## Structure urbaine

- Espaces urbanisés
- Polarités à affirmer
- Axes principaux
- Axes secondaires

## Développement économique

- PRU** Amélioration du centre bourg
- Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques
- Mise en valeur du patrimoine urbain du centre bourg
- Développement de l'éco-tourisme
- Développement de l'agri-tourisme
- Création d'itinéraires de randonnée et de circulation douces
- Route touristique du Carbet
- Développement d'activités nautiques
- Zone commerciale
- Pôle d'activité lié à la santé et au bien être
- Zone artisanale et d'activités
- Maintien du commerce de proximité
- Dynamisation du tissu commercial
- Agro-transformation
- Permettre le développement de l'aquaculture
- Projet d'usine de mise en bouteille



# 3. Redynamiser et diversifier l'économie



## Contexte

Autrefois, Capesterre Belle-Eau jouissait d'une économie qui associait culture de la canne et industrie de transformation. Bien qu'ayant muté vers la production bananière fortement dominante dans le paysage, l'agriculture n'a plus le même impact sur une économie capesterrienne davantage tournée vers les activités présentiels. La commune bénéficie pourtant d'un réel potentiel en tant que pôle d'équilibre, qu'elle peine à exploiter face à la concurrence des communes limitrophes plus proches de la région pointoise.

Réactiver l'économie du territoire est une nécessité. Pour cela, la commune souhaite faire appel à ses atouts naturels, agronomiques et humains. La diversification suffit à résumer la stratégie à adopter afin de renouer avec l'emploi sur le territoire.

## Enjeux

- Relocaliser l'emploi
- Affirmer la vocation touristique de la commune
- Diversifier et pérenniser les secteurs d'activité

## Orientations

### 1 Affirmer les secteurs d'activités économiques

#### Le bourg et sa périphérie

Malgré une clientèle de proximité bien présente, la dynamique du centre bourg est en perte de vitesse. Son maintien nécessite la mise en place d'actions volontaristes afin de conforter les activités économiques urbaines en maintenant les caractéristiques de l'appareil commercial existant dans le bourg tout en privilégiant :

- La diversification, en particulier dans le domaine de l'animation commerciale, en priorité dans le centre-ville, au niveau des principaux axes de circulation à savoir les rues Lacavé et de moindre mesure, le boulevard Delgrès ;
- La création de petites activités de commerce et d'artisanat envisagée sur le front de mer avec le nouveau village d'artisans ;
- La transformation progressive de la rue Lacavé confirmée comme axe de développement d'activités à partir des structures déjà implantées et son ouverture sur le front littoral préconisée dans le PRU ;
- La mobilisation des emprises foncières de l'usine Marquisat comme espace économique sans compromettre sa portée culturelle et historique en y favorisant l'inscription d'équipements publics pour l'expression artistique (conférence, théâtre, locaux associatifs).

En périphérie du centre, le secteur des Sources tend à devenir un espace à vocation mixte, qui comprend notamment des commerces de grande distribution captant aussi bien les populations résidentes que les flux de passage. Ce secteur qui bénéficie d'une bonne accessibilité doit permettre à d'autres types d'entreprises de s'implanter dans le but d'étoffer le tissu économique de ce secteur.

La futur zone économique de Fromager, en bordure de rocade s'inscrit dans une volonté de développement de l'activité artisanale. Elle doit permettre une délocalisation des activités lourdes et sources de nuisances en périphérie. Cet espace dédié est aussi une autre opportunité pour attirer les entrepreneurs.

#### D'autres pôles et secteurs économiques en devenir

Le secteur de Bélair/Poirier s'affirme comme une zone à vocation mixte, qui intègre une offre de commerces, services et d'équipements, ainsi que quelques activités industrielles. Entre le collège et les différentes entreprises déjà présentes (chantiers Audebert, Groupement Bananier, clinique vétérinaire), une structuration permettant l'arrivée de nouvelles entreprises devraient permettre la création d'un véritable pôle d'activité au Nord de la commune, en interface directe avec la future rocade de contournement.

Comme son nom l'indique, Capesterre-Belle-Eau comporte sur son territoire une ressource en eau de grande qualité. Ses captages alimentent une part importante de la Grande Terre et un récent projet prévoit l'implantation d'une usine de mise en bouteille sur le secteur de Bois Debout. A travers la valorisation de ces activités, la commune développe un secteur économique porteur et unique à l'échelle de la Guadeloupe.

#### Maintien du commerce de proximité

Les petits établissements présents sur les sections participent fortement à la cohésion sociale. Leur maintien s'impose afin de garantir la dynamique de vie sur ces espaces parfois éloignés des activités et des services urbains.

### 2 Développer le tourisme

La commune souhaite développer son activité touristique en associant les atouts paysagers et les valeurs intrinsèques de ses sites avec des équipements permettant l'implantation d'une activité économique et artisanale profitant de la manne touristique de plusieurs secteurs stratégiques.

#### Four-à-Chaux/Sainte-Marie/Roseau, secteurs à multiples vocations

Sainte-Marie est le lieu emblématique de la découverte de la Guadeloupe par Christophe Colomb. Aujourd'hui, seule une stèle commémore cet événement.

La commune souhaite développer une dynamique touristique sur l'ensemble du secteur Four-à-Chaux/Sainte-Marie, qui reposerait sur ses valeurs historiques et culturelles remarquables. Le PADD prévoit notamment la création d'une maison de la découverte visant à mettre le patrimoine et l'histoire de la Guadeloupe en avant.

Le projet de port, inscrit dans le Schéma d'Aménagement Régionale (volet SMVM) et le Schéma Départemental de Ports, devra permettre à l'activité de pêche et au cabotage (vers les Saintes et Marie Galante) de s'affirmer. Ces aménagements auront aussi pour but d'accueillir des activités nautiques et maritimes appuyant la vocation loisir-tourisme du secteur (plaisance légère).

La plage de Roseau est un lieu de rendez-vous très apprécié par les capesterriens. Derrière la barrière de corail, cette plage sécurisée est un pôle de loisirs et de tourisme en devenir. Son attractivité sera renforcée par des aménagements dédiés à l'accueil des visiteurs et une réhabilitation des qualités naturelles du site.

#### Le centre-ville

Il représente un lieu de visite potentiel à travers différents éléments de son patrimoine. Il peut prétendre à devenir une escale dans le cadre de la découverte du territoire capesterrien. Pour cela, le bourg se doit d'offrir des atouts qui incitent à s'y arrêter. Les différentes orientations du PRU vont clairement dans ce sens (revalorisation de l'espace public, ouverture sur le littoral). Il s'agit pour la collectivité d'en faire un lieu de dynamisation et d'animation aussi bien en journée qu'en soirée en favorisant les initiatives de manifestation.

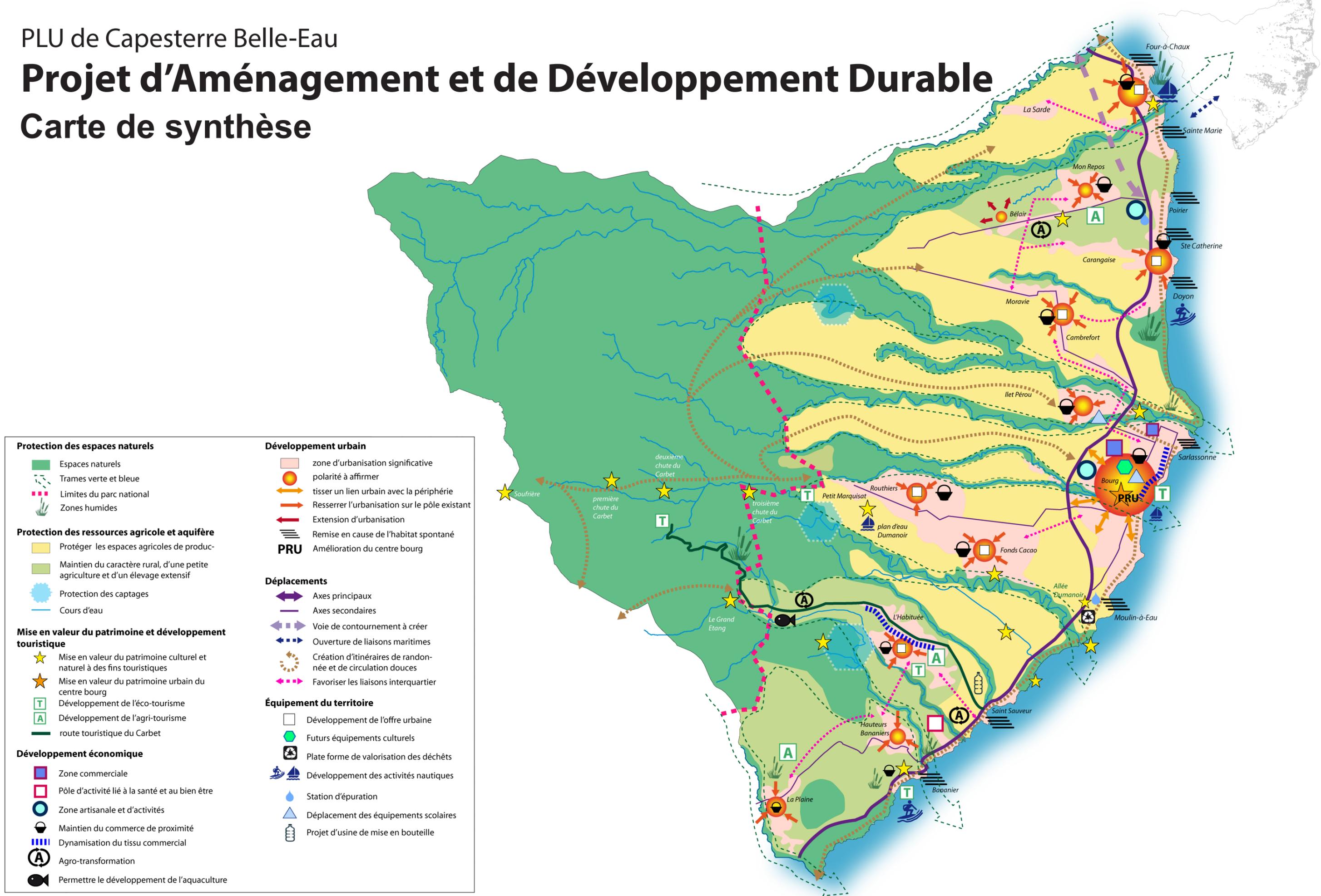
#### Entre mer et montagne, promouvoir un tourisme multiforme sur l'ensemble du territoire

Fort de ces nombreux sites emblématiques, les espaces situés au Sud de la rivière du Carbet (l'Habitée, St Sauveur, Bananier, La Plaine) est un espace particulièrement attractif dans sa dimension touristique.

L'objectif est de favoriser l'escale en créant un cadre et les conditions favorables au déploiement d'une dynamique économique (commerces, artisanats, hébergements). Ce projet s'appuie notamment sur les qualités de site à mettre en valeur comme la vallée de Belle Eau Cadeau et les nombreuses opportunités de découvertes et randonnées qui s'offrent à partir de ce secteur.

# Projet d'Aménagement et de Développement Durable

## Carte de synthèse



**Protection des espaces naturels**

- Espaces naturels
- - - Trames verte et bleue
- - - Limites du parc national
- Zones humides

**Protection des ressources agricole et aquifère**

- Protéger les espaces agricoles de produc-
- Maintien du caractère rural, d'une petite agriculture et d'un élevage extensif
- Protection des captages
- Cours d'eau

**Mise en valeur du patrimoine et développement touristique**

- ★ Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques
- ★ Mise en valeur du patrimoine urbain du centre bourg
- T Développement de l'éco-tourisme
- A Développement de l'agri-tourisme
- route touristique du Carbet

**Développement économique**

- Zone commerciale
- Pôle d'activité lié à la santé et au bien être
- Zone artisanale et d'activités
- Maintien du commerce de proximité
- |||| Dynamisation du tissu commercial
- A Agro-transformation
- Permettre le développement de l'aquaculture

**Développement urbain**

- zone d'urbanisation significative
- polarité à affirmer
- tisser un lien urbain avec la périphérie
- Resserrer l'urbanisation sur le pôle existant
- Extension d'urbanisation
- ≡ Remise en cause de l'habitat spontané
- PRU** Amélioration du centre bourg

**Déplacements**

- ↔ Axes principaux
- Axes secondaires
- - - Voie de contournement à créer
- - - Ouverture de liaisons maritimes
- - - Création d'itinéraires de randonnée et de circulation douces
- - - Favoriser les liaisons interquartier

**Équipement du territoire**

- Développement de l'offre urbaine
- Futurs équipements culturels
- ♻️ Plate forme de valorisation des déchets
- ⚓ Développement des activités nautiques
- 💧 Station d'épuration
- ▲ Déplacement des équipements scolaires
- 🍷 Projet d'usine de mise en bouteille